

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Jeudi 21 septembre 2017**

Madame le Maire demande au conseil pour inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Acquisition d'un bâtiment agricole par l'intermédiaire de la SAFER
- Remplacement d'une baie vitrée et d'un volet dans le bâtiment locatif

Pas d'objection.

1 – Acquisition d'un bâtiment agricole auprès de la SAFER

Le conseil municipal a décidé, le 27 mars 2017, d'autoriser Mme le Maire à engager toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition d'un bâtiment agricole ainsi que le terrain attenant (surface 77a70) situé sur le Chauffour. Ce bâtiment pourrait être utilisé pour stocker les plaquettes destinées au chauffage des locaux communaux, école et locatif. Il pourrait également abriter des espaces pour les différentes associations ainsi que le stockage pour le matériel de la commune.

La vente de ce bâtiment a été confiée à la SAFER. Le prix cet immeuble est fixé à 25 000€TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'acquérir celui-ci.

2 – Mise à disposition de la servitude ROULIN au syndicat Issans/Raynans

Lors du renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable Issans /Raynans, le syndicat des eaux a dû faire poser une conduite sur un terrain privé situé à Raynans, appartenant à Mr et Mme ROULIN.

Le Syndicat ne disposant pas de foncier attenant au terrain concerné, c'est la commune de Raynans qui a instauré la servitude. Cette servitude ayant été établie par acte notarié du 28.12.2017, il convient désormais de la mettre à disposition du Syndicat des eaux.

Le Conseil y émet un avis favorable.

3 – Remplacement baie vitrée + volet logement n°2

Mme le maire informe le Conseil que le volet de l'appartement n°2 du bâtiment locatif ne fonctionne plus et qu'il n'est pas réparable. Après visite sur le terrain, il s'avère que la baie vitrée, qui n'avait pas été changée lors des travaux de réfection du bâtiment, n'est plus étanche et présente d'importantes infiltrations d'air.

Le Conseil, après délibération décide de procéder au remplacement du volet et de la baie vitrée pour un montant de 1770.08€HT soit 2 124.10€ TTC.

4 – Travaux rue du Pied de Chat

4 entreprises ont été contactées pour procéder à la réfection de cette rue. Après étude des différents devis, il s'avère que le détail des travaux n'est pas

semblable sur les estimations proposées. Le Conseil décide qu'une nouvelle proposition leur sera demandée sur la même base de travaux.

5 – Lotissement : lot n°21

Mme le Maire fait état de la difficulté à vendre la parcelle n°21 du lotissement Les Pommières. Considérant le contexte actuel, elle propose d'en moduler le prix de vente. Elle précise également que cette parcelle a une configuration particulière.

Après délibération, le conseil en fixe le prix à 63.06€ TTC le m2 SOIT 57.73€ HT.

6 – Adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU)

La commune est intégrée depuis le 1^{er} janvier 2017 à PMA et, à ce titre, elle fait partie des membres de droit de l'ADU qui est une association financée par des fonds publics. Elle accompagne ses membres dans tout projet d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

En adhérant à cette association, la commune peut bénéficier de ces services et accéder ses ressources (bases de données, fonds documentaire, revue de presse spécialisée conseil en urbanisme et aménagement, ...). Le coût pour la commune s'élève à 213 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour cette adhésion.

7 – Demande de subvention terrain de tennis de Sainte-Marie

La commune de Raynans a, dans les années passées, signé une convention pour l'accès des habitants de Raynans au terrain de tennis de Sainte-Marie. Cette convention prévoit une participation, de chaque commune adhérente pour leur rénovation.

Les travaux de rénovation des courts de tennis ont été réalisés pour un montant de 50 746€TTC. Après déduction des subventions, le montant à répartir entre les communes est de 3 673€. La participation pour la commune de Raynans s'élève à 703.01€. Le Conseil donne son accord pour cette participation.

8- Subvention fondation du patrimoine

Cette association a pour objet la préservation du patrimoine local ainsi que sa restauration. Le montant annuel de l'adhésion est de 55€.

Après délibération, le Conseil décide de reporter l'attribution de cette subvention.

9- Subventions :

Le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 € à l'AFSEP (Association des sclérosés en plaque)
- 50€ à la PEEP du Doubs

10 – Projet de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

La Compagnie Nationale du Rhône, producteur français d'énergie 100% renouvelable, a réalisé une étude qui identifie des zones adaptées au développement de projets éoliens sur notre territoire. Cette société propose

une rencontre afin d'étudier l'opportunité d'un tel projet sur la commune. Le Conseil y émet un avis favorable.

11- Participation financière stagiaire

Depuis le mois d'avril et jusqu'au mois de janvier, une stagiaire vient régulièrement au secrétariat de mairie (durée totale : 14 semaines). Aux vues du travail réalisé, Mme le Maire propose de lui verser une rétribution. Après délibération, le Conseil décide de lui attribuer une subvention de 200€.

12 – Informations et questions diverses

➤ Mr RIGOULOT, Adjoint, informe le Conseil que des bois menacent de tomber et présentent un danger pour les habitations environnantes des parcelles AB 115 – 116 et 269. Renseignement pris auprès de notre technicien ONF, il convient d'avoir recours à une entreprise spécialisée aux vues de la configuration du terrain (en pente). Ces travaux nécessitent de câbler les arbres pour pouvoir les évacuer en toute sécurité. Une entreprise forestière sera contactée pour procéder à cette évacuation.

➤ Suite aux dégâts importants de sangliers sur le territoire de la commune près des habitations et après autorisation de la Préfecture, une battue de décantonement aura lieu le dimanche 1^{er} octobre.

Cette autorisation est valable pour la chasse dans la réserve jusqu'à la période de fermeture (28 janvier 2018).